

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA08-0405

Valable 5 ans à compter du 13 octobre 2008

Matériau présenté par : JOINT DUAL SAS
Parc de Sans-Soucis
100 allée des Ormeaux
69578 LIMONEST CEDEX
FRANCE

Marque commerciale : Caoutchouc DUANIT M2 Noir Ignifugé

Description sommaire : Feuille souple à base de polychloroprène ignifugé et de charges.
Masse surfacique mesurée : environ 4,2 kg/m².
Epaisseur mesurée : environ 2,8 mm.
Coloris : noir.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

M2

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA08-0405 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 13 octobre 2008

Le Technicien
Responsable de l'essai

Caroline LE DREAN

Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu

Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS